

PASTORALE DES FUNERAILLES

Bonjour,

Suite au décret du ministre de l'Intérieur, paru le samedi 23 mai 2020 autorisant les célébrations à l'église, en accord avec notre évêque Père Philippe Ballot, nous vous demandons de continuer d'accueillir au mieux, les familles qui demandent une célébration de funérailles à l'église en appliquant strictement les consignes de sécurité et **surtout le geste-barrière.... Attention, le virus est toujours là... restons vigilants !** La disposition des places dans l'église est essentielle **car dans ces moments d'émotion c'est le rapprochement qui est le plus spontané et donc très dangereux).**

Pour rappel voici ce que le vicaire général a donné comme consignes pour toutes célébrations, dans un communiqué du début mai. Il invitait à ce que toutes les églises soient aménagées :

- Les bénitiers seront laissés vides ;
- Les gestes-barrières et de distance devront être scrupuleusement respectés.
- Des aménagements sont donc nécessaires et ils devront durer plusieurs mois ;
- J'encourage à ce que ces aménagements soient réfléchis avec les maires pour que, si possible, toutes les églises soient accessibles dans les mêmes conditions (choisir une personne du village qui sera en lien avec le maire pour mettre en place cet aménagement).
- Une signalétique adaptée précisera dans chaque édifice les emplacements autorisés, afin de disperser l'assemblée, ainsi identifier les places sur les bancs ou chaises par une marque indiquant les endroits où il est possible de s'asseoir ;
- Accès à l'église et sortie seront organisés de manière analogue aux accès aux commerces pour maintenir une juste distance entre les personnes présentes. Si nécessaire, des indications orales seront données pour faciliter une sortie progressive banc par banc ;
- Dans ce sens il est important d'envisager le fléchage au sol pour le sens de circulation (entrer dans l'église par une porte et sortir par une autre) ; de faciliter l'accès en évitant que les personnes touchent la poignée des portes (une seule personne touche la poignée) etc.
- La capacité d'accueil des églises sera donc réduite pour assurer la distance barrière. Vous pouvez le signaler par affichage à l'entrée.

C'est avec les familles que pourra être défini un nombre plus petit que la capacité définie par l'aménagement de l'église. En accord avec la famille, pourra être fait aussi le choix d'une église plus grande.

A l'arrivée dans l'église prévoir une personne qui accueille pour aider au respect des mesures sanitaires le geste-barrière entre autres. Ce peut être un employé des Pompes Funèbres.

Quelques points d'attention :

1. Nous continuons à proposer, au moins jusqu'au 2 juin, des célébrations relativement sobres et pas trop longues pour éviter que trop d'émotions s'expriment par des gestes difficilement contrôlables (limiter au strict minimum si possible les interventions comme les témoignages, les discours...).
2. Penser à demander aux proches lors de la préparation de la célébration, d'avertir ceux dont ils savent qu'ils participeront à la célébration, d'éviter les poignées de mains, les accolades, les embrassades... (gestes d'affection mais très DANGEREUX dans la circonstance de pandémie), de ne pas oublier le port du masque obligatoire, de respecter la distanciation physique dans l'église mais aussi, sur le parvis, au cimetière etc...
3. Pour éviter toutes processions et déplacements délicats, seul le célébrant (ordonné ou laïc) bénira avec l'eau.
4. Pour le rite de la lumière, on n'utilisera pas de lumignons pour éviter les déplacements, mais on donnera au Cierge Pascal toute sa dimension prévue par le rituel auquel on peut se référer. On rappellera qu'il signifie le Christ- Lumière des hommes qui éclaire nos vies, tout particulièrement dans les moments obscurs et éprouvants comme aujourd'hui.

Il ne faut pas oublier de parler aux familles de la messe du dimanche au cours de laquelle la communauté priera pour le défunt, dont la date sera fixée ultérieurement avec elles.

Merci pour votre accueil auprès de ces familles.

Je reste à votre disposition comme l'équipe diocésaine de la pastorale des funérailles, pour tout conseil, explication, soutien....

Continuez de prendre soin de vous, de vos proches...

En union de prières avec vous tous.

Sylviane GACHET
Responsable de la pastorale des funérailles.